

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

Défrichement de 11 ha sur les communes de Saint-Denis-de-l'Hôtel, Mardié et Sandillon pour la réalisation de la déviation entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51 a)	Défrichement d'une superficie fragmentée de 11 ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Défrichement d'une surface de 11 ha disséminée sur les communes de Saint-Denis-de-l'Hôtel, Mardié et Sandillon dont certains bois sont classés :

- Saint-Denis-de-l'Hôtel : Bois des Comtesses et Bois de l'Aumône;
- Mardié : Bois du Mont et Bois de la Pièce Plaidée;
- Sandillon : Bois du Moulin du Bruel.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est de permettre la création d'une déviation de la RD921 entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage. Le début des travaux de réalisation de la déviation est prévu en 2015. Les travaux de défrichement seront réalisés préalablement aux travaux de la déviation (travaux préparatoires), après prise de possession des terrains.

Certaines zones à défricher faisant partie d'Espaces Boisés Classés, la réduction ou la suppression des EBC devra avoir lieu dans le cadre d'une procédure de révision ou révision simplifiée du document d'urbanisme ou de sa mise en compatibilité avec le projet.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement. La phase d'exploitation concernera la future déviation.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le défrichement permettra la réalisation de la déviation de la RD921 entre Saint-Denis-de-l'Hôtel et Jargeau. Cette dernière est quant à elle soumise à une enquête publique, à une autorisation au titre de la loi sur l'eau et à une mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Un cadrage préalable de l'Autorité Environnementale (AE) a été reçu par le Conseil Général du Loiret en date du 3 janvier 2013. Il présente le contenu réglementaire de l'étude d'impact issu des évolutions récentes, ainsi que les thématiques environnementales demandant une attention particulière.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	11 ha
Longueur de la future déviation	14,7 km
Superficie de l'emprise de la déviation	50 ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>
- Saint-Denis-de-l'Hôtel - Mardié - Sandillon	Long. ___° ___' ___" ___    Lat. ___° ___' ___" ___
	<b>Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :</b>
	Point de départ :                      Long. ___° ___' ___" ___    Lat. ___° ___' ___" ___
	Point d'arrivée :                        Long. ___° ___' ___" ___    Lat. ___° ___' ___" ___
Communes traversées :	

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?      Oui       Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?      Oui       Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?      Oui       Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement s'inscrit dans l'opération de déviation de la RD921 entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Toutes les zones à défricher sont actuellement des boisements.
- Réglementation applicables aux zones de défrichement :
  - \* Saint-Denis-de-l'Hôtel : zone N (forestière) ou espace boisé classé;
  - \* Mardié : zone N (forestière) ou espace boisé classé;
  - \* Sandillon : zone A (agricole), N (forestière) ou espace boisé classé.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Saint-Denis-de-l'Hôtel : PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24/02/11;
- Mardié : PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 14/12/11;
- Sandillon : PLU mis à jour le 23/07/08.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones de déboisement ne sont pas inscrites dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II. En revanche, le projet de déviation y est inscrit et fait l'objet d'une étude d'impact.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des zones humides sont identifiées au niveau du val endigué de la Loire mais en dehors de zones de déboisement.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- La procédure d'élaboration de PPR est achevée et inclut la zone de défrichement. Il est exécutif depuis 2001. Le PPRI Val d'Orléans/ Val amont est en révision depuis début 2012 par arrêté préfectoral du 06/02/12; - Pas de PPRT.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone de répartition des eaux Loire-Bretagne- Système aquifère qui comprend : - la nappe de Beauce; - la nappe du Cénomaniens; - la nappe de l'Albien et du Néocomien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des zones de défrichement sont inscrites dans des sites Natura 2000 (ZPS n°FR2410017 " Vallée de la Loire du Loiret " et ZSC n° FR2400528 " Vallée de la Loire de Travers à Belleville-sur-Loire ") sur la commune de Mardié (de l'ordre de 1300 m²) et à proximité des mêmes sites Natura 2000 sur la commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	" Le Val de Loire " est classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO dans la catégorie " Paysages culturels ". Des zones de défrichement sur la commune de Mardié sont inscrites dans le périmètre du site inscrit au Patrimoine Mondial (de l'ordre de 5000 m²).

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pour information : le projet de déviation est soumis à une étude d'impact. Celle-ci développera les mesures d'évitement, de réduction et de compensation du projet.</p> <p>Le projet de déviation de la RD921 a fait l'objet d'un cadrage préalable remis par l'Autorité Environnementale le 3 Janvier 2013.</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement réduira les boisements d'une surface de 11 ha.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Sur les 11 ha de défrichement, 1,26 ha sont consacrés à une activité agricole et cela uniquement sur la commune de Sandillon.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de création de la déviation de la RD921 entre Saint-Denis-de-l'Hôtel et Jargeau est déjà soumis à une enquête publique portant à la fois sur :

- l'utilité publique de la déviation;
- la mise en compatibilité des documents d'urbanisme;
- le parcellaire à acquérir;
- l'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Un cadrage préalable de l'Autorité Environnementale (AE) a été reçu le 03 Janvier 2013 par le Conseil Général du Loiret. Il présente le contenu réglementaire de l'étude d'impact issu des évolutions récentes, ainsi que les thématiques environnementales demandant une attention particulière.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Orléans

le,

Signature